



Plan d'Action de l'UE relatif à
l'Application des réglementations
forestières, à la gouvernance et
aux échanges commerciaux
(FLEGT)



Construire sur le SMDD

Le combat contre la déforestation illégale et son commerce associé est une priorité pour l'UE dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)

👉 L'exploitation illégale priverait les pays producteurs en voie de développement de 10 à 15 milliards d'euros de revenus par an (source : Banque mondiale, 2002), somme très supérieure aux 6,5 milliards d'euros que leur accorde annuellement la CE sous forme d'aide au développement.



Le Plan d'actions FLEGT de l'UE

Les préoccupations grandissantes de l'UE concernant l'exploitation forestière illégale ont abouti à un Plan d'actions pour le renforcement de l'application des législations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux (FLEGT)



Le Plan d'actions FLEGT de l'UE

Adopté en mai 2003, ce plan prévoit des mesures appliquées aux producteurs et aux consommateurs pour lutter contre l'exploitation illégale et le commerce qui lui est associé.

Ces mesures concernent les domaines suivants :

- 👉 la coopération au développement
- 👉 le contrôle du commerce de bois illégaux
- 👉 les marchés publics
- 👉 les initiatives du secteur privé
- 👉 le financement et l'investissement



Accords de partenariat

Le plan d'action sera mis en oeuvre au travers d'Accords de partenariat volontaire (APV) entre l'UE et les pays producteurs, basés sur des efforts conjoints et des responsabilités partagées (engagements) des pays consommateurs et producteurs, qui :

- ☞ exposent les engagements et actions des 2 parties dans la lutte contre l'exploitation illégale
- ☞ fournissent une méthode d'identification du bois légalement produit et exporté vers l'UE grâce à des licences délivrées par les Pays producteurs
- ☞ ne concerneraient en premier lieu que les grumes et sciages



La coopération au développement

La coopération au développement jouera un rôle fondamental dans l'appui aux réformes nécessaires à l'amélioration de la gouvernance.

Le Plan d'action FLEGT mettra l'accent sur :

- ☞ des systèmes pour contrôler et vérifier la légalité des bois
- ☞ l'encouragement de la transparence dans le secteur bois
- ☞ le renforcement des capacités (gouvernements, société civile, secteur privé) pour l'application des lois et le contrôle
- ☞ l'appui aux réformes des politiques forestières



Le commerce du bois

La coopération au développement sera appuyée par des mesures visant à **réduire la demande** de bois illégalement exploité dans les pays consommateurs :

- ☞ Restriction du commerce à destination de l'UE uniquement au bois légalement récolté
- ☞ Un système de certificat qui garanti que seul le bois légal est importé dans l'UE
- ☞ Les APV fournissent une possibilité de saisie par les autorités douanières de l'UE du bois illégal (= sans certificat de légalité)



Mise en oeuvre commune... ...bénéfice mutuel

Producteurs de bois	UE
Augmentation durable des recettes issues de l'exploitation du bois	Réponse à la forte demande publique de bois récolté légalement
Accroissement potentiel de la part du marché dans l'UE	Soutien aux efforts pour stimuler la gestion forestière durable
Amélioration du contrôle sur les industries du bois	Réalisation des objectifs environnementaux



Mesures complémentaires : importateurs (I)

Les partenariats combinant des mesures commerciales et de coopération au développement seront complétés par des actions supplémentaires concentrées sur :

- 👉 Les marchés publics
- 👉 Les initiatives complémentaires du secteur privé
- 👉 Les mesures visant à assurer des investissements responsables



Mesures complémentaires : importateurs (II)

Les marchés publics : encourager les Etats membres à se référer à la législation sur les marchés publics de l'UE récemment amendée pour **favoriser l'utilisation de bois durable et légal**

👉 la légalité confère un avantage commercial sur le marché européen du bois



Mesures complémentaires : importateurs (III)

Partenariat avec le secteur privé : rôle clé dans la lutte contre l'exploitation illégale, un partenariat innovant avec le secteur privé est mis en place pour éradiquer le bois illégal des chaînes de production.

👉 Le secteur privé européen qui travaille avec les pays producteurs pour assurer la légalité des bois sera appuyé par l'UE, notamment pour aider ces pays à s'adapter aux changements du marché européen



Finances et investissement

L'investissement et le prêt ne devraient pas encourager l'exploitation illégale des ressources forestières.

- ☞ encourager les **initiatives dans le secteur privé** basées sur les principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises
- ☞ décourager les investissements des institutions de l'UE qui pourraient favoriser l'exploitation illégale
- ☞ encourager les banques et institutions financières à tenir compte des facteurs sociaux et environnementaux lors de leurs évaluations antérieures aux investissements



Les prochaines étapes

- ➔ Un cadre juridique pour la mise en œuvre des APV est en préparation par le Conseil (licences de légalité à l'importation et mandat de négociation de la CE)
- ➔ Des discussions ont commencé avec les gouvernements potentiellement partenaires qui devront définir leur concept de la légalité et mettre en place les structures de contrôle
- ➔ Des consultations de tous les acteurs (secteur privé, société civile) sont en cours
- ➔ Des pistes législatives complémentaires sont en cours d'évaluation par l'UE



Merci